

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 19 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le dix neuf octobre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Melle ROUSSEAU Noémie, LOMBARD Emilie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean.

Absents excusés représentés par procuration : Mme PRIGNOT Michèle à Mme ROUSSEAU Josiane, Mr CERVEAU Gilles à Mme Emile LOMBARD

Absent excusé : Mr VERITA Jean Luc

Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 24 juin 2015, le conseil l'adopte à l'unanimité après une modification sur l'entretien de voirie.

Mme le Maire demande de rajouter une délibération pour modifier et nommer les délégués au SDEY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de cette délibération.

Délibération pour nommer les délégués au SDEY :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que Mr LEJAY Jacky sera désormais délégué titulaire et Mr LEONARD Jean Claude délégué suppléant.

Délibération pour fixer la mise à prix des arbres cassés par la tempête :

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide la mise à prix de ces cinq arbres à 120 €, les offres devront être déposées au secrétariat de mairie pour le 30 novembre sous enveloppe cachetée.

Affouages 2015-2016 :

Le prix reste inchangé 50 € la portion, les affouagistes qui n'ont pas terminé leur portion 2014-2015 ne pourront pas s'inscrire pour cette année 2015-2016. Les affouages sont réservés aux résidences principales. Cette année 2015-2016, ils seront situés au Champ du Rup. Inscription du 24.10.2015 au 14.11.2015. Tirage le 12 décembre 2015 à 12 heures.

Délibération pour accepter le chèque de Groupama sinistre sur haie :

Suite au sinistre de la haie Grande Rue du 03 juillet 2015, l'assurance Groupama nous rembourse la somme de 724.80 € pour le remplacement des buis abimés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce chèque de remboursement.

Délibération pour accepter le chèque de Groupama remboursement dossier Wallet :

Suite au litige avec Mr WALLET l'assurance Groupama nous rembourse la somme de 1140€ qui correspond à la facture de notre avocat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce chèque de remboursement.

Acquisition d'un nouvel ordinateur :

Deux devis d'ordinateur portable sont présentés pour remplacer l'ancien hors d'usage, le conseil municipal souhaite avoir le prix d'un ordinateur fixe afin de comparer avec un portable.

Infos diverses :

Sapins :

Comme l'année le conseil municipal décide d'acheter des sapins de Noël pour la décoration des rues du village.

70 sapins de 1.50/2.00

1 sapin normand de 1.50/1.75 pour la salle de l'école du bas

Pose des sapins dans le village – samedi 28 novembre rendez vous à 14 heures

Un grand sapin sera mis sur la place : pose et décoration dans la semaine du 5 au 12 décembre

Noël des enfants :

Les enfants jusqu'à 11 ans dans l'année auront droit au Noël – Bon d'achat de 50 € à choisir à Auchan ou Leclerc à Tonnerre – Gouter et distribution des cadeaux le mercredi 16 décembre dans l'après midi.

Repas des personnes âgées :

Il aura lieu le samedi 5 décembre 2015 à l'école du bas avec une animation ; les personnes qui n'assisteront pas au repas auront comme les autres années, le colis repas.

Cérémonie du 11 novembre :

Rendez vous à 11 heures – Place de la Mairie – dépôt d'une gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à l'école du bas.

Signalisation :

La signalisation a été posée début septembre

Défibrillateur :

Toujours pas de nouvelles du Rotary Club.

Travaux – angle rue de Noise :

Après de nombreux échanges de courriers, de mails, la propriétaire a directement pris contact avec l'entreprise pour ces travaux. La commune n'intervient pas financièrement dans cette affaire, contrairement à certaines rumeurs qui circulent.

Chiens :

Une conseillère municipale évoque le problème des chiens – Rue de Noise. Que faire ?

Cimetière :

Dans un des deux locaux de l'entrée du cimetière, un banc sera installé et la porte sera refaite, ainsi qu'une dalle ciment sur le puits.

C.C.T.L.B :

Une discussion est ouverte sur la manière de communiquer les décisions prises par la communauté de communes.

La séance est levée à 22 heures 05

Le Maire

J ROUSSEAU